

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

Mme Nancy Larouche,	conseillère
M. Richard Labbé,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
Mme Nicole Dufour,	conseillère

Mme Danielle Bouchard, Secrétaire-trésorière adjointe

Absences motivées : Mme Monique Gagnon, mairesse  
M. Jérôme Lavoie, conseiller

Sous la présidence de Monsieur Nicholas Tremblay, maire suppléant.

Vingt-sept (27) personnes étaient présentes à l'assemblée.

**Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2018-06-280**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en retirant aux points suivants :

- |                      |   |
|----------------------|---|
| Affaires nouvelles : | 8.8) Invitation du Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean – 6 juin 2018 ; |
|                      | 8.9) Délégation à l'assemblée générale annuelle de Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean.       |

**COMMUNICATION**

M. le maire suppléant Nicholas Tremblay et Mme Nancy Larouche, conseillère district #3, ont assisté à la soirée d'humour 2018 de l'Association pour personnes handicapées ABCS.

**Acceptation des procès-verbaux**

**Résolution 2018-06-281**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte les procès-verbaux du 22 mai 2018, tel que présenté en apportant la modification suivante au procès-verbal de consultation publique :

*Mme Nancy Larouche, présente*  
*Mme Nicole Dufour, absente*

### **Acceptation des comptes**

#### **Résolution 2018-06-282**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la liste des comptes portant le numéro 2018-06 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit et est acceptée séance tenante, pour un montant de 301 945.15 \$.

Que la liste des comptes 2018-06 inclut les versements de la rémunération salariale brute, soit :

➤ Paie #19	19 791.26 \$
➤ Paie #20	21 517.69 \$ régulière
➤ Paie #20	968.56 \$ 2 <sup>e</sup> paie de vacances (Roger Gaudreault)
➤ Paie #21	17 640.55 \$
➤ Paie #22	27 000.72 \$
➤ Remises fédérales	. \$
➤ Remises provinciales	11 627.59 \$ (paies #19 à #20)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que le directeur général et/ou la secrétaire-trésorière adjointe soient et sont autorisés à en faire le paiement.

### **CORRESPONDANCE**

Une lettre de la Société historique du Saguenay nous invitant à nous procurer un drapeau du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'afficher notre fierté régionale.

Une lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant la transmission d'un chèque de 1 292,17 \$ pour les pompiers inscrits auprès du ministère de la Sécurité publique dans le volet 3.

Une lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux, nous informant qu'elle met fin à l'autorisation temporaire d'exploitation pour la Ferme Michel Rivard et fille S.E.N.C.

Une lettre de la Ville de Saguenay concernant la transmission des règlements modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay.

Une lettre de la Ville de Saguenay concernant la transmission du projet de règlement ARP-143 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay.

Une lettre de la Ville de Saguenay concernant la transmission du règlement VS-RU-2018-30 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-138, ARP-139 et ARP-140).

## **LES AFFAIRES COMMENCÉES**

**Adoption du règlement 2018-03 « Modifiant le règlement de zonage 2015-14 et ses amendements en vigueur afin de modifier les dispositions concernant la hauteur des bâtiments accessoires aux usages résidentiels, les logements bigénérationnels, les quais et abris à bateau, les matériaux de revêtement extérieur de certains bâtiments, les commerces saisonniers de produits agricoles et d'arbres de Noël et les bâtiments accessoires dans les zones associées au Domaine de la Florida »**

### **Résolution 2018-06-283**

**Attendu que** la municipalité de St-Ambroise est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par le *Code municipal du Québec*;

**Attendu que** le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil souhaitent apporter des modifications à divers articles du règlement de zonage en vue d'en préciser la portée ou d'y intégrer de nouvelles dispositions;

**Attendu que** le Conseil municipal a jugé opportun d'adopter le présent règlement.

**Attendu qu'**aucune demande d'approbation référendaire n'a été présentée au conseil municipal durant la période prescrite;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**APPUYÉ PAR** M. Richard Labbé

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement 2018-03 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit adopté, tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

**QUE** le présent règlement soit adopté conformément aux dispositions du *Code municipal* incluant celles de la *Loi 122*.

**QUE** les membres du Conseil présents à l'assemblée renoncent à la lecture du règlement et déclarent l'avoir lu et que l'objet dudit règlement, sa portée et son coût ont été divulgués séance tenante (Article 445 du Code municipal).

**QUE** M. Nicholas Tremblay, maire suppléant et le directeur général et/ou secrétaire-trésorière adjointe soient et sont autorisées à le signer séance tenante.

**QUE** ce règlement fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Saint-Ambroise, comme portant le numéro 2018-03 intitulé règlement ayant pour objet de :

- Modifier le règlement de zonage 2015-14 et ses amendements en vigueur afin de modifier les dispositions concernant la hauteur des bâtiments accessoires aux usages résidentiels, les logements bigénérationnels, les quais et abris à bateau, les matériaux de revêtement extérieur de certains bâtiments, les commerces saisonniers de produits agricoles et d'arbres de Noël et les bâtiments accessoires dans les zones associées au Domaine de la Florida.

**Adoption du règlement 2018-05 « Modifiant le règlement de zonage 2015-14 et ses amendements en vigueur dans le but de créer la nouvelle zone 168-1 Rt »**

## **Résolution 2018-06-284**

**Attendu que** la municipalité de St-Ambroise est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par le *Code municipal du Québec*;

**Attendu que** les exploitants du Domaine de La Florida ont requis une modification aux usages autorisés dans une partie de la zone 168Rt;

**Attendu que** le Comité consultatif d'urbanisme recommande cette modification au Conseil municipal;

**Attendu que** les feuillets de la grille des spécifications sous le numéro 201805-01 joints au présent règlement en font partie intégrante à toutes fins que de droit;

**Attendu que** les plans portant les numéros 2018005-02 et 201805-03 font partie intégrante du présent règlement;

**Attendu que** le Conseil municipal a jugé opportun d'adopter le présent règlement.

**Attendu qu'**aucune demande d'approbation référendaire n'a été présentée au conseil municipal durant la période prescrite;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nathalie Girard

**APPUYÉE PAR** Mme Nancy Larouche

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement 2018-05 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit adopté, tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe.

**QUE** le présent règlement soit adopté conformément aux dispositions du *Code municipal* incluant celles de la *Loi 122*.

**QUE** les membres du Conseil présents à l'assemblée renoncent à la lecture du règlement et déclarent l'avoir lu et que l'objet dudit règlement, sa portée et son coût ont été divulgués séance tenante (Article 445 du Code municipal).

**QUE** M. Nicholas Tremblay, maire suppléant et le directeur général et/ou secrétaire-trésorière adjointe soient et sont autorisés à le signer séance tenante.

**QUE** ce règlement fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Saint-Ambroise, comme portant le numéro 2018-05 intitulé règlement ayant pour objet de :

- Modifier le règlement de zonage 2015-14 et ses amendements en vigueur dans le but de créer la nouvelle zone 168-1 Rt.

**Acceptation de la correspondance de la Municipalité de Bégin – dossier pince de désincarcération**

## **Résolution 2018-06-285**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte pour dépôt la correspondance de la Municipalité de Bégin concernant la demande d'aide financière relativement à l'acquisition d'un équipement de désincarcération.

Que la Municipalité de Bégin confirme une aide financière de 1 500. \$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise prend acte que le versement de l'aide financière est conditionnel à l'ajout écrit de cette protection dans la prochaine entente incendie pour avenant possible en matière d'intervention en sécurité incendie entre la Municipalité de Bégin et de Saint-Ambroise.

### **Autorisation d'achat de gradins d'aluminium – programme PSPS**

#### **Résolution 2018-06-286**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'achat de trois (3) gradins d'aluminium mobiles auprès de l'entreprise Le Groupe Sports-Inter au montant de 8 490. \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité autorise le directeur général et/ou la secrétaire-trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité, à procéder à l'achat de gradins.

### **Autorisation de la fin du programme municipal – subvention pour l'utilisation de couches de coton**

#### **Résolution 2018-06-287**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise met fin au programme de subvention pour l'utilisation de couches de coton de la Municipalité adopté le 22 septembre 2008.

Que le directeur général et/ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à ce programme.

### **Acceptation du rapport financier du gala de lutte 2018 et motion de félicitations**

#### **Résolution 2018-06-288**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le rapport du gala de lutte 2018, tel que transmis par Benoît Néron, gérant de l'aréna Marcel-Claveau.

Que ledit rapport fait foi des résultats sommaires suivants :

Revenus :	23 891.49 \$
Dépenses :	<u>13 722.73 \$</u>
Surplus du gala de lutte :	10 168.75 \$

Que la Municipalité prend acte que les montants disponible aux achats et améliorations des équipements de l'aréna Marcel-Claveau totalisent la somme de 21 938.35 \$ au 31 mai 2018.

Que la Municipalité procède à une motion de félicitation à l'endroit de M. Benoit Néron, gérant, ainsi qu'à toute son équipe de bénévoles pour la grande réussite du gala de lutte édition 2018.

## **LES AFFAIRES NOUVELLES**

### **Vente pour taxes 2018 / Autorisation d'enchérir pour les dossiers situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise**

#### **Résolution 2018-06-289**

**CONSIDÉRANT** la procédure de vente pour défaut de paiement taxes 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Fjord-du-Saguenay a autorisé la vente de dossiers sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise en date du 13 mars 2018 par la résolution C-18-75 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vente doit avoir lieu le jeudi 14 juin 2018 à 10 h ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ambroise à enchérir lors de la mise en vente d'immeubles situés en sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise ;

**POUR CES MOTIFS ;**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Richard Labbé

**APPUYÉ PAR** Mme Nathalie Girard

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ambroise, Mme Danielle Bouchard, à enchérir lors de la mise en vente d'immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise le 14 juin 2018.

### **Autorisation de signature de l'entente de confidentialité avec Télus Communications inc.**

#### **Résolution 2018-06-290**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'entente de confidentialité avec Télus Communications Inc., tel que présenté.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Danielle Bouchard à signer, pour et au nom de la Municipalité, le projet d'entente tel que présenté.

### **Acceptation des soumissions pour la location de machineries lourdes nécessaires à différents travaux municipaux – année 2018**

### **Résolution 2018-06-291**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'ensemble des soumissions pour la location de machinerie lourde, et ce, afin de garantir la location la plus avantageuse pour la municipalité en fonction du type d'équipements nécessaires et des équipements disponibles de la part des différents entrepreneurs lors de la réalisation des travaux.

Que les soumissions soient acceptées en conformité avec les termes et conditions des documents d'appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu le 22 mai 2018 à 11h00.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate le directeur général et/ou la secrétaire-trésorière adjointe, à faire des vérifications au niveau de la catégorie des équipements versus leur capacité pour l'ensemble des soumissionnaires afin de s'assurer que la conformité des prix soumis et le cas échéant, de procéder au reclassement des équipements si nécessaire.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général et/ou la secrétaire-trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'adjudication desdits contrats.

### **Acceptation des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires – année 2018**

#### **Résolution 2018-06-292**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise suite à l'ouverture des soumissions pour la fourniture des matériaux granulaires accepte l'ensemble des soumissionnaires conformes, et ce, en fonction des besoins et de la localisation des travaux municipaux pour l'année 2018.

Que l'adjudication desdits contrats soit en fonction de la localisation des travaux à réaliser et à la fourniture des documents gouvernementaux démontrant la certification des sites de prélèvement des matériaux granulaires.

Qu'advenant le cas qu'un entrepreneur n'est pas en mesure de fournir à la demande lesdits documents de certification pour l'opération de la gravière, la municipalité ne pourra procéder à l'achat de matériaux granulaires auprès de cet entrepreneur.

Que l'adjudication desdits contrats est faite selon les termes et conditions de l'appel d'offres dont l'ouverture a eu lieu le 29 mai 2018 à 11 h 00.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'adjudication desdits contrats de fourniture de matériaux granulaires.

### **Demande de dérogation mineure de Mme Andrée Juneau – 94, L'Espérance Est**

#### **Résolution 2018-06-293**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme dans sa résolution 2018-041, accepte la dérogation mineure de Mme Andrée Juneau visant à réduire la marge latérale Est de 4 mètres tel que prescrit à 2,92 mètres ainsi qu'à réduire la marge arrière et latérale de 0,60 mètre tel que prescrit à 0,42 mètre et 0,44 mètre, et ce, dans le but de régulariser des bâtiments existants localisés sur le lot 5 776 387 au cadastre du Canton de Bourget (Lot 21-38-P, rang Est, Canton de Bourget). Cette demande respecte le règlement 2015-18 sur les dérogations mineures.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général et/ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite dérogation mineure.

### **Demande du Festival western Saint-Ambroise – Gymkhana 2018 – prêts d'équipements**

#### **Résolution 2018-06-294**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au prêt de certains équipements et service d'arrosage auprès de l'organisation de gymkhana 2018 qui aura lieu les 13, 14 et 15 juillet prochains.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au prêt d'équipements suivants, à savoir;

- Estrades (4) ;
- Barrières antiémeutes

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte également, selon les besoins, à autoriser le service incendie à procéder à l'arrosage du paddock de compétition.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général ou la secrétaire-trésorière adjointe, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires auprès de l'organisation afin de rendre disponibles les équipements tels que mentionnés.

### **Invitation de la Fédération québécoise des municipalités – rendez-vous du président**

#### **Résolution 2018-06-295**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise délègue M. Richard Labbé, conseiller district #4, au rendez-vous du président de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu le 13 juin 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise rembourse les frais de déplacement et de séjour selon la politique en vigueur.

### **DONS, SUBVENTIONS ET PLAINTES**

Aucune



## **DIVERS**

Aucune

### **Levée de l'assemblée**

#### **Résolution 2018-06-296**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la séance est levée à 20 heures 04 minutes.

Danielle Bouchard  
Secrétaire-trésorière adjointe

La séance est levée.

Nicholas Tremblay  
Maire suppléant

Danielle Bouchard  
Secrétaire-trésorière adjointe

### **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Danielle Bouchard  
Secrétaire-trésorière adjointe